



# COMPTE RENDU DU CONSEIL

## DU 12 Mars 2020

Mairie de Cadalen

**Présents** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU *arrivée à 19h24*, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Catherine SERGENT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Ghislaine GUILLERMIER, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL.

**Absents représentés** : Martine GRANET par Gilles JAUROU, Guy BARDET par Christian DAVALAN

**Absents excusés** : Perrine VIAULES, Jean-Louis BIROT, Pascal SANLEFRANQUE

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BRAYLE

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur BRAYLE Sébastien se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **1. Relevé des décisions du Maire**

Néant

### **2. Budget Principal de la Commune : Approbation du Compte de Gestion – Année 2019,**

Le compte de gestion est le compte du trésorier, comptable de la collectivité. Il est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

Arrivée de Gilles Jaurou à 19h24

### **3. Budget Principal de la Commune : Compte administratif – Année 2019**

#### ***Fonctionnement***

Dépenses	917 254.29 €
Recettes	1 171 154.55 €
Résultat de l'exercice	253 900.26 €

Résultat de clôture : 769 622.67 €

#### ***Investissement***

Dépenses	112 311.82 €
Recettes	112 772.30 €
Résultat de l'exercice	460.48 €

Résultat de clôture : - 61 456.87 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. La présidence est confiée à Monsieur Bozzo. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif par 11 voix « Pour »

#### **4. Budget annexe de l'assainissement : approbation du Compte de Gestion – Année 2018,**

Le compte de gestion est le compte du trésorier, comptable de la collectivité. Il est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

#### **5. Budget Annexe de l'assainissement : Compte administratif – Année 2018**

<b><i>Exploitation</i></b>		<b><i>Investissement</i></b>	
Dépenses	85 689.86 €	Dépenses	26 452.34 €
Recettes	63 153.79 €	Recettes	16 954.37 €
Déficit de clôture :	- 22 536.07 €	Déficit de clôture :	- 9 497.97 €

#### ***Résultats cumulés***

Investissement	48 316.64 €
Exploitation	204 505.45 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote. La présidence est confiée à Monsieur Bozzo  
Le Conseil Municipal adopte le compte administratif par 11 voix « Pour ».

#### **6. Attribution marché Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le maire à signer, pour le marché public suivant : «construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire»

##### ***Lot 1 : VRD/ESPACES VERTS***

INNOV TP Plateau des Bruyères 81400 BLAYE LES MINES **179 543.90 € HT**

##### ***Lot 2 : GROS ŒUVRE :***

PROBAT CONSTRUCTION, 853 avenue des Terres Noires 81370 SAINT-SULPICE, **164 900.00 € HT**

##### ***Lot 3 : CHARPENTE/COUVERTURE***

SCOP PROBAT CHARPENTE, 853 avenue des Terres Noires 81370 SAINT-SULPICE, **30 000.00 € HT**

##### ***Lot 4 : ETANCHEITE***

SARL SEVESTRE Stéphane, 90 avenue Jean-Jacques Rousseau 81600 GRAULHET, **47 007.29 € HT**

##### ***Lot 5 : FAÇADES/ENDUITS***

PEDRO-BAT, 9 rue de la Vernière 81300 GRAULHET, **44 957.23 € HT**

##### ***Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE***

SARL MDS 14 ZA Jean Savy 81450 LE GARRIC ; SARL BPSI 16 bis avenue Rosières 81400 CARMAUX

**79 191.32 € HT**

**Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES**

SCOP FLAGEAT, 38 rue des Métiers 81100 CASTRES **50 860.60 € HT**

**Lot 8 : PLATRERIE/ISOLATION/FAUX PLAFONDS/FAIENCE**

SARL PMA, ZI La Baute 81990 LE SEQUESTRE **43 562.70 € HT**

**Lot 9 : SOLS SOUPLES**

REY-SOL CONFORT 43 rue de la Marguerite 81600 GAILLAC **23 622.78 € HT**

**Lot 10 : PEINTURE ET NETTOYAGE**

TARROUX ET FILS 13 rue Louis Gélis 81160 SAINT-JUERY **13 024.00 € HT**

**Lot 11 : CVC/PLOMBERIE**

ALBI CHAUFFAGE 18 chemin Albert Einstein 81000 ALBI **57 589.00 € HT**

**Lot 12 : ELECTRICITE**

BAGES ESTADIEU 37 chemin des Coquelicots 81000 ALBI **66 094.00 € HT**

Le marché s'élève au total à **800 352.82 € HT** soit **960 423.40 € TTC**

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal de 2020.

**7. Redevance d'occupation du domaine routier (RODP télécom) année 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe pour l'année 2019 le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public dû par Orange comme suit :

	<b>Patrimoine au 31/12/2017</b>	<b>Montant Plafond RODP</b>	<b>RODP 2019</b>
Artère Aérienne	13.312	54.3	722.84 €
Artère Souterraine	37.485	40.73	1 526.76 €
Emprise au Sol	0	26.19	0.00 €
<b>TOTAL RODP 2019</b>			<b>2 249.6 €</b>



## **8. Révisions des loyers communaux**

Considérant qu'il y a lieu de revoir le montant des loyers de certains logements communaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, comme suit les conditions de locations applicables au 1<sup>er</sup> avril 2020

Adresse du logement	Type	Montant mensuel du loyer hors charges (révisable au terme de chaque année du contrat suivant la réglementation en vigueur)	Dépôt de garantie (hors charge)	Provision mensuelle pour charges (entretien des parties communes – fourniture fuel pour chauffage)	Durée du contrat
Rue de la Mairie	T2A	350.00 €	1 mois	50 €	6 ans
Rue de la Mairie	T2B	340.00 €	1 mois	40 €	6 ans
Rue de la Mairie	T3	380.00 €	1 mois	50 €	6 ans
Rue de la Mairie	T4	490.00 €	1 mois	100 €	6 ans
Place Pierre Barthe	T4	550.00 €	1 mois	Néant	6 ans

## **9. Renouvellement de la convention « l'école rencontre les arts de la scène »**

Madame le Maire propose de maintenir l'organisation de 2 spectacles par an à destination des élèves des cycles 1, 2 et 3 de l'école de Cadalen aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de la FOL d'une salle communale à titre gracieux
- La commune ne prend pas en charge le transport

Le conseil adopte à l'unanimité le renouvellement de cette convention

## **10. Renouvellement de la convention de gestion « scolaire/périscolaire » pour 2020**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention de gestion pour la compétence scolaire/périscolaire pour l'année 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion pour la compétence scolaire/périscolaire pour l'année 2020 avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

## **11. Admission en non-valeurs**

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que Monsieur le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des recettes relatives au Budget principal d'un montant total 4 103.75 €. Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le Trésorier a sollicité Madame le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur les admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'admettre les non-valeurs d'un montant total de 4 103.75 € du Budget principal,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

**Monique CORBIERE-FAUVEL**



Le Secrétaire

**Sébastien BRAYLE**

